COMMUNE de BEAUMONT DU LAC (Haute-Vienne)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_27-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Beaumont du Lac dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Serge ROUGIER, Maire.

Membres en exercice : 11 **Présents : 09** **Votants : 09**

Quorum : 6

Présents : BOUCLE SIRIEIX Christine, CHAMPION Thomas, GASCHY Isabelle, LEUENBERGER Susanne, LIVET David, POUTARAUD Pascal, ROUGIER serge, TOULOTTE Carole, VERRON Pascale ;

Excusés : BELMON Patrick, ORIAL Brigitte ;

Absents : -

Monsieur David Livet a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2026.

2026/27 - Versement des subventions aux associations - année 2026

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29 et L.2321-1 ;
Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 » ;

M le Maire donne lecture au conseil d'une proposition d'attribution de subventions pour l'année 2026. Il précise que l'association Conte en Creuse, organisatrice du festival du conte chaque année autour du lac de Vassivière, a besoin d'une aide financière pour poursuivre son activité. Une aide matérielle pourrait en outre lui être apportée.

Le maire précise également qu'une petite augmentation de la subvention attribuée à Radio Vassivière est proposée, également dans une démarche de soutien aux structures locales dans un contexte de baisse générale des aides financières.

Enfin, il précise que certaines associations communales n'ont pas demandé d'aide financière mais peuvent occasionnellement bénéficier d'une aide matérielle de la commune (prêt de matériels notamment).

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, par 08 voix pour, 00 contre, 01 abstention,

Monsieur Pascal POUTARAUD, impliqué dans deux associations concernées par l'attribution de subventions, ayant décidé de ne pas prendre part au vote et s'étant abstenu,

Décide de verser aux associations pour l'exercice 2026 les subventions telles que présentées par M le Maire et figurant ci-dessous :

Nom de l'association	*Montant à verser*
Amicale des sapeurs-pompiers de Nedde	*100.00 €*
Amicale du personnel intercommunal	*50.00 €*
Radio Vassivière	*70.00 €*
ANACR	*60.00 €*

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260424-2026_27-DE

Amicale des sapeurs-pompiers de Peyrat le Château	*100.00 €*
Team ULH (course cycliste)	*1 100.00 €*
Collège Georges Guingouin (Eymoutiers) Voyage scolaire	*100.00 €*
ACCA Beaumont du Lac	*100.00 €*
Conte en Creuse	*100.00 €*
Rand'Oc	*100.00 €*
La Chouette	*100.00 €*
Total	*1 980.00 €*

Dit que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figureront au budget primitif de l'exercice 2026 ;
Rappelle que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur compte ouvert au nom de l'association ;
Indique que le tableau des subventions sera publié en annexe du budget primitif, conformément aux dispositions de la loi n°92-125 du 6 février 1992.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le président de séance

Le Secrétaire de séance

Transmis en Préfecture le 29 avril 2026, publié le 29 avril 2026.